



FRAIS DE SEJOUR ET DEPLACEMENT

Hurler avec les loups ou agir avec la CGT ?

Certains tergiversent d'autres agissent !!!!

En début d'année la direction a mis en place une nième « nouvelle » note unilatérale sur les Frais de séjour et de déplacement.

La communication ambiguë de la Direction laisse penser que cette note est issue d'une négociation avec les syndicats et nombre d'entre vous nous interpellent sur la pauvreté du dispositif croyant que nous l'avons cautionné. Il n'en est rien, la négociation n'a pas abouti faute de propositions décentes de la part de la Direction.

Au contraire de cela, nous considérons que cette prétendue négociation n'a pas été loyale et nous contestons tant la forme que le fond de la note mise en place.

Mais là où d'autres protestent vainement, la CGT-Logica ne se contente pas de simples courriers et d'incantations vouées à l'échec.

Pour mémoire :

en 2008, nous avons attaqué la note précédente devant le TGI de Paris et obtenu la suppression de la zone franche de 15 km à vol d'oiseau ainsi que la remise en cause de la logique des temps de trajets.

En janvier 2009 le résultat définitif a confirmé l'illégalité de la zone franche de 15 km pour le remboursement des frais kilométriques (cf. <http://cgt-logica.com/article.....>).

Sur 2009, nous avons appelé avec détermination la Direction à la négociation, en espérant un résultat légitime pour les salariés mais elle n'a pas voulu saisir cette perche.

En 2010, nous continuons donc l'action juridique et comptons bien obtenir :

- Le remboursement des frais de repas pour les salariés qui se déplacent
- La refonte du calcul et du montant de la compensation des temps de trajet.

Notre stratégie est toujours la même : un appel systématique à la négociation et au dialogue tout en étant prêt pour une action juridique, raisonnable et raisonnée.

Nous avons commencé ce travail de longue haleine par les frais de repas et les temps de trajet.

Nous espérons vivement que la direction, à force de se faire « retoquer » par les tribunaux, acceptera de négocier, sur les Indemnités Kilométriques, les temps de trajets des grands déplacements, la prime de grand déplacement (appelée « primes de cocus » par les heureux bénéficiaires), et plus globalement, de suivre une politique de remboursement de frais qui permette aux salariés de ne pas perdre plus d'argent lorsqu'ils se déplacent !

Ce n'est jamais que du bon sens et ...

...le respect de l'article 50 de notre Convention collective !

<http://www.cgt-logica.com>